

## Règlement GRAND JEU BUDGET ET ROBIN DES BOIS

### Article 1 – Organisation

La société MILTON Location de voitures, exploitant la marque Budget et dont le siège social est situé Immeuble Linéa, 1 rue du Général Leclerc 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 445 365 497 (ci-après désignée « Budget »), organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

### Article 2 – Durée

Le Jeu (ci-après désigné le « Jeu ») commence à compter de 10h du 7 novembre 2018 pour se terminer le 21 novembre 2018 à 23h59.

### Article 3 – Limites et conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (DOM-TOM exclus), disposant d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide, et dans la limite d'une participation par personne.

Ne peuvent participer au présent Jeu : les salariés de la société organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce Jeu implique une attitude loyale. La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants par le Participant (ci-après désigné le « Participant »).

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque Participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le Participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la société organisatrice.

### Article 4 – Modalités de participation

- Le Participant inscrit ses coordonnées (champs obligatoires > civilité, nom, prénom, email)
  - via <https://www.budget.fr/Jeu-concours/robin-des-bois>
  - Il prend connaissance du présent règlement de Jeu et il doit cocher la case à ce sujet pour participer au Jeu
- Il valide son inscription en cliquant sur « je joue »
- Le simple fait de cliquer sur « je joue » lui permet de participer automatiquement au tirage au sort
- Sur la page suivante, en cliquant sur « lancer la roue », il va lancer le Jeu de hasard (instant Gagnant – interrogation de la base des « instants Gagnants ») Le résultat est immédiat :

l'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu. En cas de gain ou perte à la roue de la chance, tous les participants sont inscrit au tirage au sort.

- Si gagné, le Gagnant doit laisser ses coordonnées pour recevoir son lot (champs obligatoires > adresse, ville, code postal).

## Article 5 – Lots

Par la mécanique instant Gagnant :

- 1 (un) Gagnant pour 1(un) an de cinéma pour 2 (deux) personnes. Le nombre de places dépendra du nombre de films sorties par le studio Metropolitan sur l'année Gagnante. Chaque place a une valeur unitaire de 10€ TTC.
- 50 Gagnants pour 1 (une) casquette d'une valeur unitaire de 20€ TTC
- 100 Gagnants pour 1 (une) affiche du film d'une valeur unitaire de 12€ TTC
- 50 Gagnants pour 2 (deux) places de cinéma d'une valeur unitaire de 10€ TTC

Par la mécanique tirage au sort :

- 1 (un) séjour pour 4 (quatre) personnes à Europa Park d'une valeur unitaire de 718€ TTC (sept cents dix-huit euros total tout compris) comprenant :
  - 1 (une) nuitée dans un des hôtels \*\*\*\* d'Europa-Park Resort, avec petit-déjeuner buffet
  - 2 (deux) jours d'accès au parc par personne
  - Validité : 1 (un) an à réception du courrier de la part d'Europa-Park et durant les périodes d'ouverture du parc, sauf en aout et octobre
  - Les prestations prises en charges par la société organisatrice dans le cadre du séjour sont celles strictement énoncées ci-dessus. Il fera son affaire personnelle de tous les frais annexes au voyage et de manière générales tous les frais « hors formule.

Il n'y a qu'un seul lot par personne et par adresse postale à gagner pendant toute la durée du Jeu.

## Article 6 – Désignation du Gagnant

La désignation du Gagnant s'effectuera par tirage au sort le 23 (vingt-trois) novembre 2018 et sera indiqué sur :

- La landing page Budget <https://www.budget.fr/Jeu-concours/robin-des-bois>
- La page Facebook Budget Location France : <https://fr-fr.facebook.com/BudgetFrance/>

Budget se réserve le droit de modifier et/ou reporter les dates prévues pour le tirage au sort.

## Article 7 – Remise du Lot

Le Gagnant sera contacté via par email par Budget, suite au tirage au sort. A défaut de réponse et d'envoi des informations nécessaires par le Gagnant, sous 48 heures suivant la prise de contact par Budget, Budget se réserve le droit d'attribuer le Lot à un autre Participant, suite à la réalisation d'un nouveau tirage au sort.

Le Lot sera envoyé au Gagnant par voie postale à l'adresse fournie par le Participant par email.

Budget ne saurait être tenue responsable des délais de livraison.

Budget se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité du Participant et la véracité des informations fournies par ce dernier.

## **Article 8 – Responsabilité**

Budget se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou de différer le Jeu sans préavis ni justification, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Budget se réserve le droit d'annuler le Jeu qu'en cas de force majeure.

La responsabilité de Budget ne saurait être engagée relativement aux Lots remis au Gagnant.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques liés à l'utilisation de réseaux sociaux, tels que Facebook, ainsi qu'à l'absence ou au manque de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La responsabilité de Budget ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 9 – Propriété intellectuelle**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont interdites.

Les marques citées à l'occasion du Jeu sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

## **Article 10 – Droit à l'image**

Le Gagnant autorise par avance Budget à publier son nom et prénom ou pseudonyme Facebook et, le cas échéant, à reproduire et représenter sa photographie et/ou son témoignage sur le site [www.budget.fr](http://www.budget.fr) et sur tout autre support, à des fins de publicité, de promotion ou de communication, sans que cela ne lui confère droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que la remise du Lot, et ceci pour une durée maximale de deux (2) ans.

## **Article 11 – Informations à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel collectées lors de la participation au Jeu (civilité, nom, prénom, email ; et en cas de gain : adresse, code postal, ville) sont destinées à Budget et seront utilisées par cette dernière pour permettre le bon fonctionnement du Jeu. Avec l'accord préalable du Participant, Budget pourra également utiliser les informations à des fins de publicité et de prospection.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment, en écrivant à Budget, à l'adresse [DPO@abg.com](mailto:DPO@abg.com).

## **Article 12 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD.  
Il est consultable sur le site internet <http://www.huissier-59-lille.fr/> .

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le Jeu en ligne.

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante : MILTON Location de voitures, Immeuble Linéa, 1 rue du Général Leclerc 92800 Puteaux. Le règlement complet peut également être consulté en ligne sur le site du Jeu [www.budget.fr](http://www.budget.fr). Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

### **Article 13 – Divers**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu et l'identité du Gagnant. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un (1) mois après la proclamation des résultats.

Budget pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le Lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le Jeu n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Facebook. Les informations que le Participant fournit à Budget ne sont pas fournies à Facebook. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème lié aux modalités et au déroulement du Jeu.

### **Article 14 - Remboursement des frais de participation**

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les Participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la société organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au Jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du Participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur.

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le Participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au Jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Fait à Roubaix, 06/11/2018



MILTON Location de Voitures  
Immeuble Linéa  
1, rue du Général Leclerc  
92800 Puteaux